



REPORTING FINANCIER BP Aura #37

30 septembre 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	7
4.1. <i>Note méthodologique</i>	7
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	10
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	10
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	11



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Notre dernière newsletter bimestrielle était consacrée à la question des transports et c'est une thématique sur laquelle je souhaite revenir au regard du poids (30%) qu'elle représente dans les émissions nationales de carbone.

Il me semble en effet que le sujet des transports est emblématique des transitions que nous devons réaliser pour atteindre la neutralité carbone : à la fois un changement des usages mais aussi de forts investissements, ce n'est pas l'un ou l'autre mais bien l'un et l'autre.

Adopter des modes de mobilités douces comme la marche ou le vélo, semble peu coûteux à première vue, mais nécessite toutefois des investissements significatifs d'infrastructures urbaines ; à l'inverse, le passage à un poids lourd électrique représente un coût, mais qui serait vain sans une remise en question en profondeur du niveau de chargement du véhicule, des dessertes, de la logistique, ...

La Banque de la Transition Energétique par Auvergne Rhône Alpes accompagne ces mutations, que ce soit pour l'acquisition de véhicules décarbonés ou pour le développement d'entreprises offrant de nouveaux usages de mobilité, vous pouvez les retrouver dans les vignettes de projets que nous publions sur le site,

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

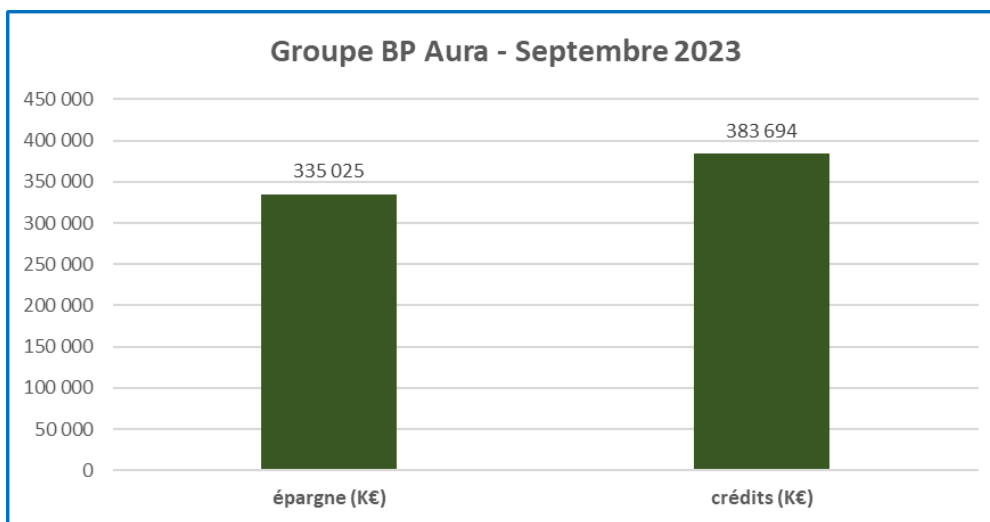
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

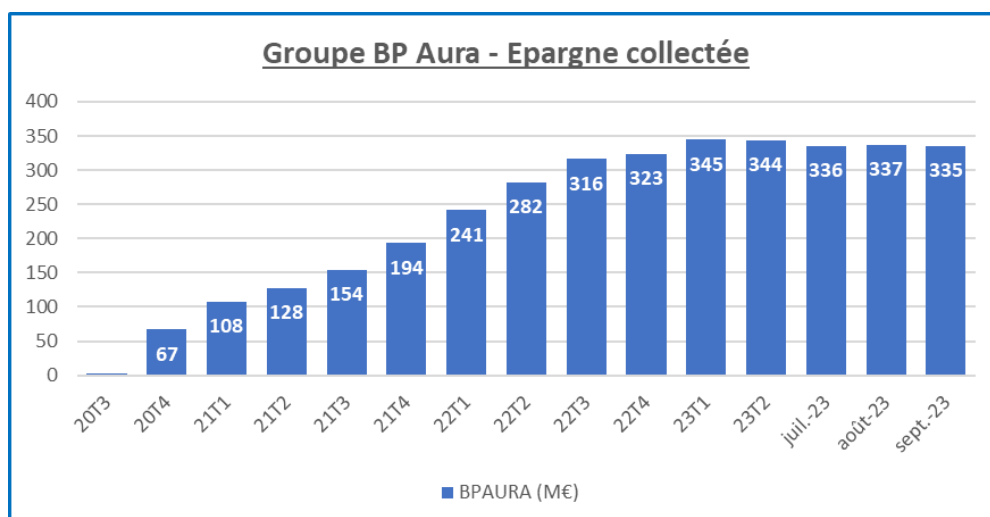
A fin août 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 335 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 384 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

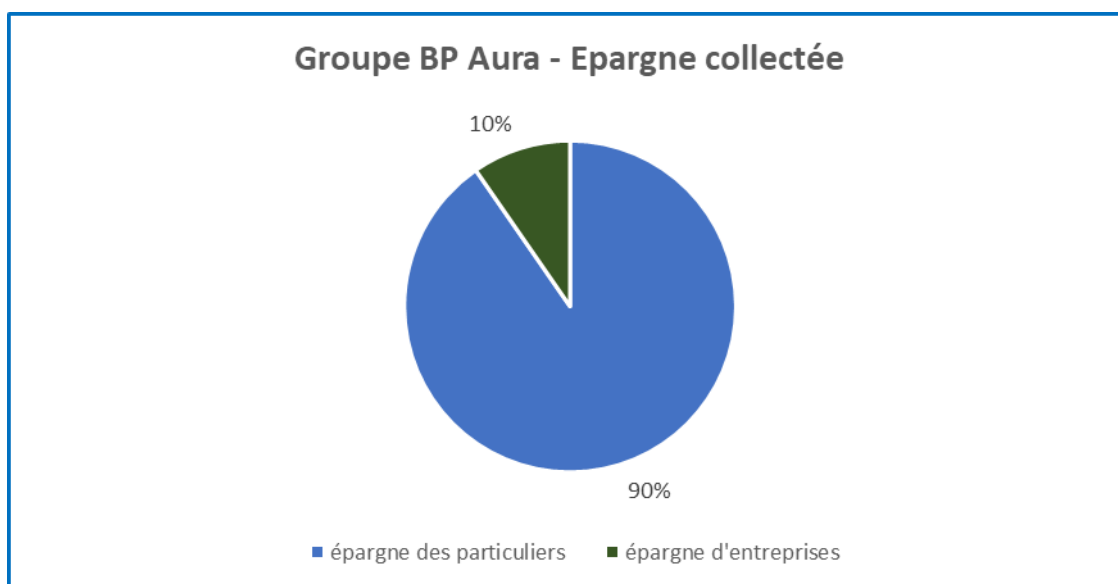
3.1. Vision dynamique

La progression de l'épargne, constante depuis le lancement de la BTE par BP Auvergne Rhône Alpes le 15 septembre 2020, a légèrement fléchi en juillet pour se stabiliser sur le troisième trimestre 2022 autour de 335 millions d'euros. Le nombre d'épargnants atteint le chiffre de 8 899 à fin septembre 2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 90% et auprès d'entreprises pour 10%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	101 080 410 €	7 430 679 €	-8 479 596 €	100 031 493 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	190 997 995 €	14 253 302 €	-11 163 768 €	194 087 529 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 376 080 €	2 786 000 €	-204 000 €	7 958 080 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	666 914 €	11 898 €	-31 956 €	646 856 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	38 393 543 €	308 000 €	-6 400 000 €	32 301 543 €
TOTAL	336 514 941 €	24 789 879 €	-26 279 319 €	335 025 501 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

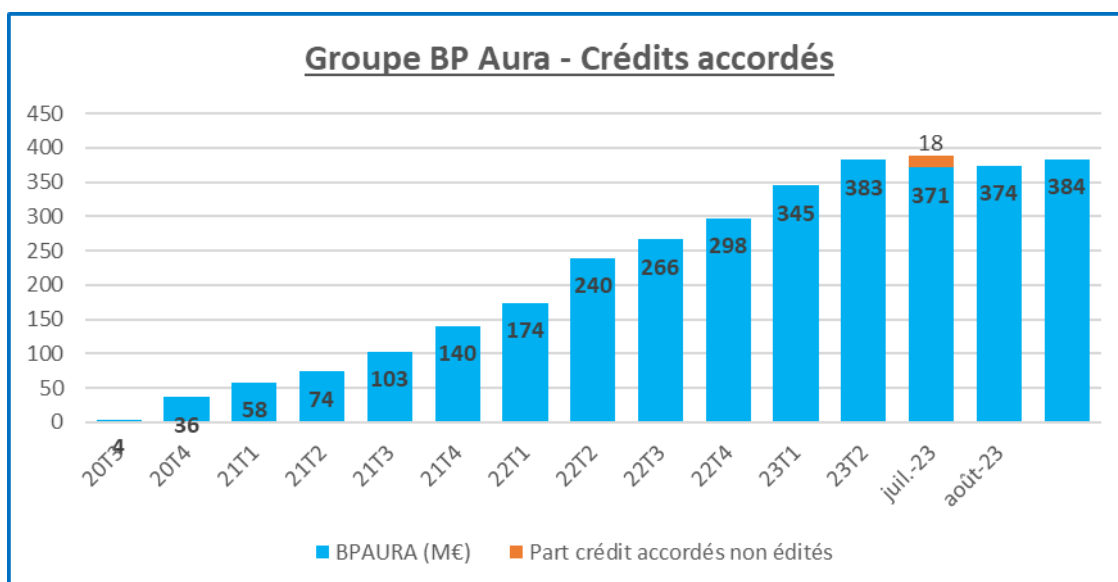
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

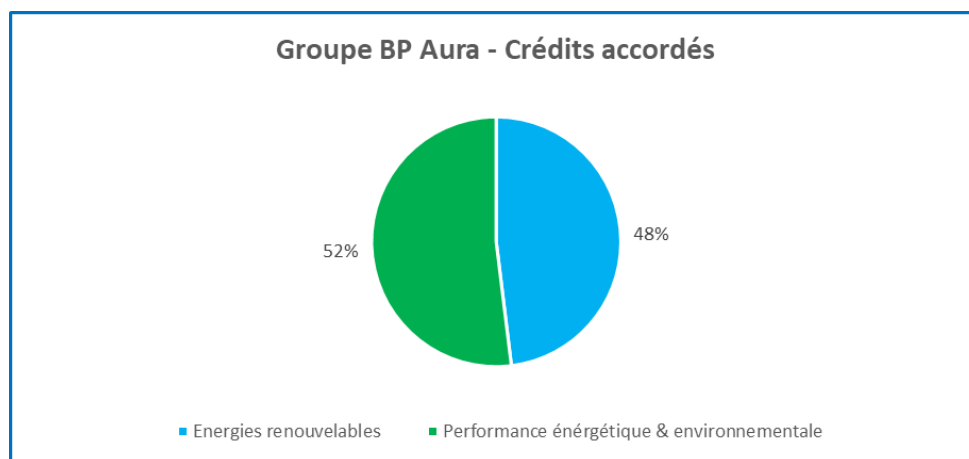
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes. Le niveau des crédits retrouve celui du mois de juin malgré l'impact du changement de méthode enregistré en août 2023 (Cf. description détaillée dans le reporting BPAURA à fin août 2023)



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	180 033 287 €	5 633 257 €	-436 997 €	185 229 547 €
Efficacité énergétique	88 696 037 €	2 915 946 €	-1 686 207 €	89 925 776 €
Eco mobilité	53 713 403 €	3 502 760 €	-932 243 €	56 283 920 €
Innovation	23 001 471 €	944 877 €	-129 154 €	23 817 194 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	28 569 120 €	0 €	-131 848 €	28 437 273 €
TOTAL	374 013 318 €	12 996 840 €	-3 316 449 €	383 693 709 €

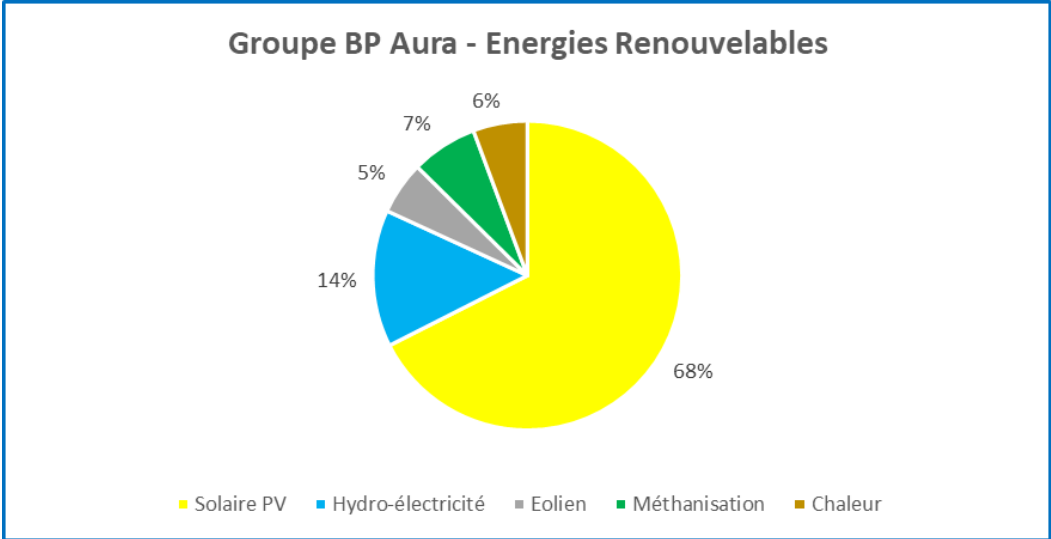
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables (48%) du total ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergies fossiles), à 52%

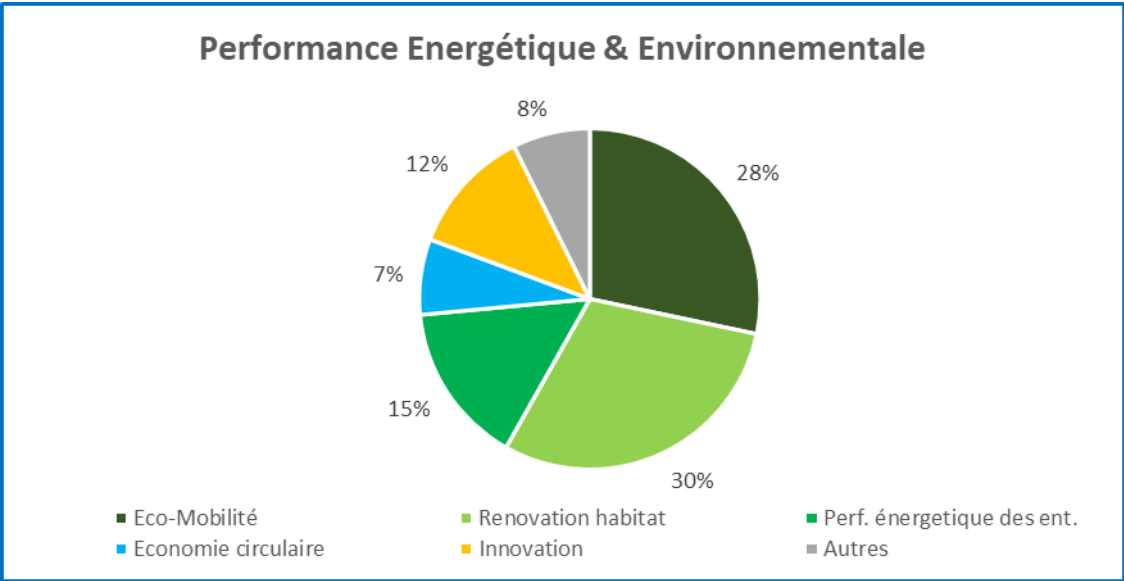


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 6 694 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 68% du montant des projets financés, contre 14% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 6% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (30%), performance énergétique des entreprises (15%), économie circulaire et recyclage (7%) et innovation (12%).

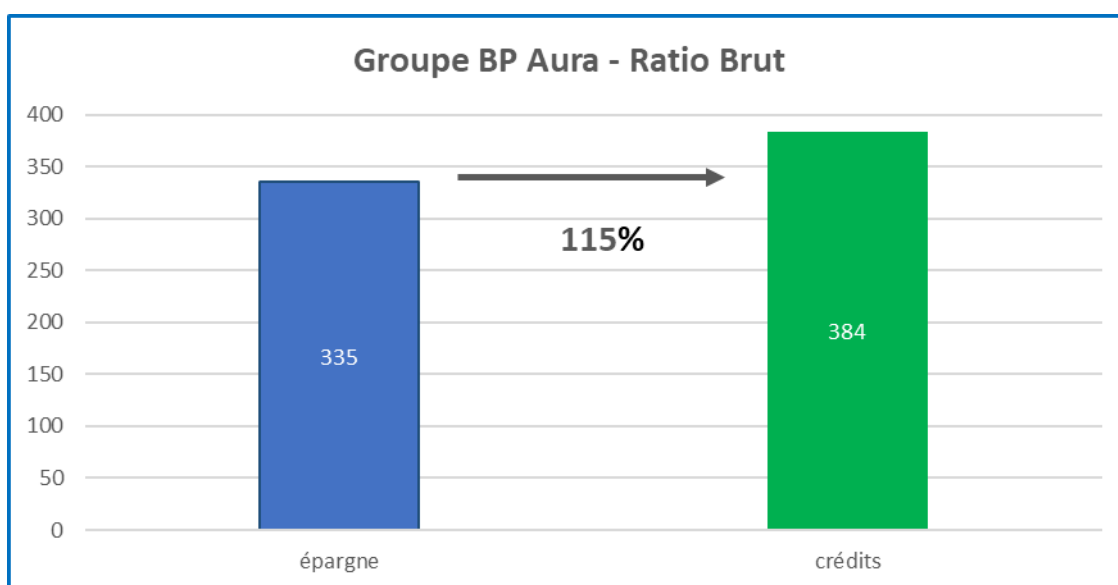


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution des banques BTE au financement de la transition énergétique dans leurs territoires ; pour BPAURA, il s'établit à 115% à fin septembre 2023.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 81% à fin septembre 2023.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

